



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2025

Délibération n° 2025/122

**OBJET : Approbation du protocole d'accord relatif à la prolongation du délai pour le projet Stade et Ouche Cornue commune de VENANSAULT**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE le projet de protocole d'accord annexé à la présente convention
- AUTORISE le Directeur Général pour procéder à la mise au point technique de cet accord.

La Présidente du Conseil d'administration



Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 27 novembre 2025



/ Le Préfet de la Vendée

Préfecture de la Vendée DCPATE  
Courrier arrivé le

01 DEC. 2025